

Canada  
Province de Québec  
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval le mardi 8 octobre 2019.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Yanick Baillargeon	Maire de La Doré
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M.	Sabin Côté	Maire de Roberval
M.	Gérald Duchesne	Maire de Saint-André
M <sup>me</sup>	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M <sup>me</sup>	Claudie Laroche	Représentante de Roberval
M <sup>me</sup>	Suzanne Ouellet	Représentante de Saint-Félicien
M.	Adrien Perron	Représentant de Saint-Prime
M.	Vincent Simard	Représentant de Saint-François-de-Sales
M.	Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Lucien Boivin, préfet et maire de Saint-Prime.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M<sup>me</sup> Annie Fortin, directrice du développement, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour  
Ouverture de la séance

M. Lucien Boivin débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-242**

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y ajoutant les points suivants :

5.5 Aide financière – Corporation intermunicipale;  
8.2 Desserte du secteur de la Branche-Ouest – Matières résiduelles.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-243**

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019

Il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour  
Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour  
Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n°s 1 à 14 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-244**

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Baillargeon, Yanick	413,10	\$
Boivin, Lucien	1 430,64	
Bouchard, Danny	560,32	
Brassard, Jacynthe	824,73	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	905,43	
Chambre de commerce et d'industrie secteur Saint-Félicien	30,00	
Club de Golf Domaine Lac-Saint-Jean	137,97	
Constructo SÉAO	17,63	
Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	43,12	
Dépanneur du Parc	320,78	
Formiciel inc.	424,72	
Gagnon, Mario	267,86	
M.-Hudon, Ghislaine	468,00	
Laboratoires Chez-Nous inc.	133,09	
Langevin, Gaston	85,50	
Leclerc, Francis	1 513,11	
Mégaburo inc.	1 071,33	
Perron Adrien	181,80	
PG Solutions inc.	793,33	
Purolator	5,39	
Relais Saint-André, coop de solidarité	304,74	
Table régionale de concertation des aînés Saguenay-Lac-Saint-Jean	400,00	
Visa Desjardins	2 026,62	
Vision Informatik	2 031,60	
<b>Total fonds MRC</b>	<b>14 390,81</b>	<b>\$</b>
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	1 795,49	\$
<b>Total fonds TNO</b>	<b>1 795,49</b>	<b>\$</b>
Produits Shell Canada	206,47	\$
<b>Total fonds villégiature</b>	<b>206,47</b>	<b>\$</b>
Sylvilac enr.	243,98	\$
<b>Total fonds TPI</b>	<b>243,98</b>	<b>\$</b>
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	1 813,27	\$
<b>Total fonds FLS</b>	<b>1 813,47</b>	<b>\$</b>
<b>Total des fonds</b>	<b>18 450,02</b>	<b>\$</b>

Point n° 5.3 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-245**

Sujet : Adjudication d'un emprunt par billets à la suite d'une demande de soumissions publiques – Règlement d'emprunt n° 214-2011 (Énergie hydroélectrique Ouiatchouan)

Attendu que la Municipalité régionale de comté Le Domaine-du-Roy a demandé, à cet égard par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 octobre 2019, au montant de 1 139 600 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances du Québec a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant (\$)	Taux (%)	Échéance	Coût réel (%)
Banque Royale du Canada	100,00000	62 600	2,53000	2020	2,53000
		64 400	2,53000	2021	
		66 000	2,53000	2022	
		67 900	2,53000	2023	
		878 700	2,53000	2024	
Financière Banque Nationale inc.	98,71000	62 600	2,00000	2020	2,54667
		64 400	2,10000	2021	
		66 000	2,15000	2022	
		67 900	2,20000	2023	
		878 700	2,25000	2024	
Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy	100,00000	62 600	2,81000	2020	2,81000
		64 400	2,81000	2021	
		66 000	2,81000	2022	
		67 900	2,81000	2023	
		878 700	2,81000	2024	

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet, appuyé par M. Gilles Toulouse et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité régionale de comté Le Domaine-du-Roy accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 15 octobre 2019 d'une somme de 1 139 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt n° 214-2011. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Point n° 5.4 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-246**

Sujet : Concordance et courte échéance – Règlement d'emprunt n° 214-2011

Attendu que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté Le Domaine-du-Roy souhaite emprunter par billets un montant total de 1 139 600 \$ qui sera réalisé le 15 octobre 2019, réparti comme suit :

N° RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT
214-2011	1 139 600 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

Attendu que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt n° 214-2011, la Municipalité régionale de comté Le Domaine-du-Roy souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement d'emprunt indiqué précédemment soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- Les billets seront datés du 15 octobre 2019;
- Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 avril et le 15 octobre de chaque année;
- Les billets seront signés par le préfet, M. Lucien Boivin, et le secrétaire-trésorier, M. Mario Gagnon;
- Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	62 600 \$	
2021	64 400 \$	
2022	66 000 \$	
2023	67 900 \$	
2024	69 600 \$	(à payer en 2024)
2024	809 100 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt n° 214-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans, à compter du 15 octobre 2019, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Point n° 5.5 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-247**

Sujet : Aide financière – Coopération intermunicipale

Attendu que par la résolution n° 2019-056, le conseil de la MRC a mandaté la firme Pro Gestion, afin de réaliser un plan de main-d'œuvre portant sur l'ensemble des organisations municipales du territoire;

Attendu que ce mandat vise particulièrement à identifier les problématiques communes aux organisations municipales du territoire et à proposer des pistes de solutions, notamment par la mise en commun de services municipaux;

Attendu qu'une étape importante de ce mandat sera tenue le 29 octobre prochain lors d'un comité thématique regroupant les maires et directeurs généraux du territoire, et que cette rencontre devrait permettre d'identifier les éléments qui pourraient faire l'objet d'une mise en commun de services municipaux;

Attendu le programme d'aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) visant à soutenir la coopération intermunicipale, dont la date limite pour présenter une demande est le 8 novembre 2019;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a pris connaissance du guide concernant l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités locales du territoire pourraient éventuellement présenter un projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale relativement aux conclusions du plan de main-d'œuvre portant sur l'ensemble des organisations municipales du territoire;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy autorise le dépôt d'un projet en lien avec les conclusions du plan de main-d'œuvre portant sur l'ensemble des organisations municipales du territoire dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet s'il y a lieu;

Que le préfet et le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif avec cette demande d'aide financière.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2019-248**

Sujet : Mandat – Services professionnels en ingénierie/Projet 4-C Saint-Gédéon

Attendu que le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme MRC coordonnatrice à la gestion et à l'entretien préventif pour la Véloroute des Bleuets et qu'elle est responsable de la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables;

Attendu que le projet 4-C à Saint-Gédéon fait partie des projets prioritaires dans le plan et qu'il vise la construction d'une piste cyclable en site propre;

Attendu qu'en préparation du projet 4-C à Saint-Gédéon, cinq entreprises de services professionnels en ingénierie ont été sollicitées pour présenter une proposition pour l'aménagement de voies cyclables;

Attendu que le mandat sera octroyé par étape, comme indiqué au devis d'appel d'offres, et qu'avant d'entreprendre les différentes étapes subséquentes, le consultant devra obtenir l'approbation écrite du représentant de la MRC du Domaine du Roy;

Attendu que quatre propositions ont été déposées et qu'à la suite de l'analyse des propositions reçues, le comité d'évaluation des soumissions recommande d'octroyer le mandat à MSH Services conseils, et ce, pour une somme maximale de 66 670 \$, plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat de services professionnels en ingénierie d'aménagement de voies cyclables du projet 4-C à Saint-Gédéon, à MSH Services conseils, et ce, pour une somme maximale de 66 670 \$, plus taxes.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2019-249**

Sujet : Mandat – Auscultation de la chaussée/Projet 7-B Chambord

Attendu que le 1<sup>er</sup> novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, la MRC du Domaine-du-Roy agit comme MRC coordonnatrice à la gestion et à l'entretien préventif pour la Véloroute des Bleuets et qu'elle est responsable de la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables;

Attendu que le projet 7-B à Chambord fait partie des projets priorités dans le plan;

Attendu qu'il vise la réfection du pavage d'une section de 400 mètres située dans l'emprise du Canadien National;

Attendu qu'en préparation du projet 7-B à Chambord, la MRC a sollicité auprès de l'entreprise Englobe Corp. une offre de service professionnel afin de procéder à l'auscultation de la chaussée et de proposer différentes méthodes de réfection de la chaussée, selon les observations effectuées;

Attendu que la société Englobe Corp. a soumis une proposition pour le mandat d'auscultation de la chaussée pour le projet 7-B à Chambord, et ce, pour une somme de 1 308,50 \$, plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le mandat d'auscultation de la chaussée pour le projet 7-B à Chambord à la société Englobe Corp., et ce, pour une somme de 1 308,50 \$, plus taxes.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2019-250**

Sujet : Bureau des congrès – Renouvellement de l'entente

Attendu l'arrivée à échéance de l'entente de la mise en œuvre du Bureau des congrès Lac-Saint-Jean sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy par Tourisme Alma Lac-Saint-Jean;

Attendu que le développement du tourisme d'affaires cadre avec les priorités de la stratégie touristique du territoire de la MRC;

Attendu que le chantier Tourisme recommande favorablement le renouvellement de l'entente pour le Bureau des congrès Lac-Saint-Jean, et ce, sous certaines conditions;

Attendu que la MRC est en attente des résultats du diagnostic du tourisme d'affaires en cours dans la région et de la confirmation officielle du financement du Fonds de développement des territoires;

Attendu que la contribution des partenaires du milieu énoncée ci-dessous quant au financement de l'entente qui s'élève à 55 396 \$ pour 2020 pourrait être établie comme suit :

- 5 000 \$ provenant de la Ville de Roberval et 5 000 \$ de la Ville de Saint-Félicien, lesquelles bénéficient chacune d'un centre de congrès qui accueille dans leur ville respective la majorité des retombées du tourisme d'affaires;
- 10 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (budget du chantier Tourisme);
- 35 396 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (budget discrétionnaire MRC);
- Ces sommes seraient indexées de 2,5 % par année.

Par conséquent, il est proposé par M. Vincent Simard, appuyé par M. Adrien Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement pour un an (2020), avec possibilité de prolongation de deux ans, de l'entente de la mise en œuvre du Bureau des congrès Lac-Saint-Jean sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy avec Tourisme Alma Lac-Saint-Jean, et ce, selon les conditions établies.

Que les membres du conseil autorisent la participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy et que les sommes proviennent du Fonds de développement des territoires ventilées comme suit :

- 10 000 \$ dans le budget chantier Tourisme de la MRC du Domaine-du-Roy;
- 35 396 \$ dans le budget discrétionnaire de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

#### **RÉSOLUTION N° 2019-251**

Sujet : Potentiel de production BIO – Diagnostic territorial et étude de faisabilité

Attendu que le chantier Agroalimentaire souhaite réaliser un projet visant à instaurer, dans la MRC du Domaine-du-Roy, un mouvement (projet pilote) permettant d'évaluer la possibilité de viser d'ici 2050 la reconnaissance **Territoire BIO** de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que le projet permettra de réaliser un diagnostic territorial sur l'ensemble de la région afin d'avoir une vision claire des pratiques et des enjeux du territoire en matière de développement de la production biologique;

Attendu que le projet vise également à réaliser une étude de faisabilité pour la conversion d'un maximum de producteurs et transformateurs à l'agriculture biologique du territoire pilote de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que ce projet cadre avec la vision du Plan de développement de la zone agricole et de l'agroalimentaire 2018-2025 de la MRC du Domaine-du-Roy qui vise une agriculture diversifiée, se distinguant en tant que chef de file de la filière biologique au Québec et reconnue par sa spécificité nordique;

Attendu que ce projet correspond aussi aux objectifs du collectif citoyen Bio 2050 initié dans la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu qu'une demande d'aide financière pourra éventuellement être soumise au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires du MAPAQ pour la réalisation de la première étape de diagnostic régional et l'étude de faisabilité du projet;

Attendu que le coût de réalisation du projet est estimé à environ 90 000 \$, la contribution des partenaires régionaux à 11 000 \$ et celle de la MRC du Domaine-du-

Roy à 7 000 \$ considérant l'étude de faisabilité réalisée dans la MRC du Domaine-du-Roy;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser :

- Le dépôt éventuel d'une demande d'aide financière pour la réalisation du projet du diagnostic territorial du développement de la production biologique au Saguenay-Lac-Saint-Jean au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;
- Le préfet à signer la demande d'aide financière de la MRC du Domaine-du-Roy à titre de mandataire régional;
- M. Gervais Laprise, conseiller en développement agroalimentaire, du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, à agir à titre de répondant de la réalisation du projet;
- Le versement d'une somme maximale de 7 000 \$ pour soutenir financièrement la réalisation du projet pilote provenant du résiduel du budget de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2019-252**

Sujet : Étude de caractérisation – Transport ferroviaire

Attendu que Développement Économique 02 déposera, au nom du comité CMAX-Transport, une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions pour la réalisation d'une étude stratégique et de faisabilité du réseau ferroviaire régional;

Attendu que ce projet vise à déterminer le tracé commercial optimal incluant l'emplacement des zones intermodales permettant un transport ferroviaire efficient et sécuritaire dans les municipalités régionales de comté de la région du Lac-Saint-Jean;

Attendu que ce projet permettra aussi la réalisation d'une étude de faisabilité technico-financière comportant une étude d'impact environnemental;

Attendu qu'un modèle de gouvernance répondant le mieux à une offre intégrée de services sera analysé;

Attendu que cette étude est rendue essentielle en raison de l'accroissement du flux de transport ferroviaire associé au développement du Nord, des projets miniers, des contraintes et problématiques actuellement rencontrées sur le réseau en termes d'aménagement et d'interconnexion;

Attendu que les coûts sont estimés à 870 000 \$ et qu'une contribution financière de 696 000 \$ sera adressée au Fonds d'appui au rayonnement des régions;

Attendu que le solde de 174 000 \$ sera quant à lui réparti entre les municipalités régionales de comté de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Ville de Saguenay;

Attendu que la contribution de la MRC du Domaine-du-Roy représente 12,5 %, soit 21 750 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Sabin Côté, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer financièrement au projet d'étude stratégique et de faisabilité du réseau ferroviaire régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et ce, pour une somme de 21 750 \$.



Que la somme de 21 750 \$ provienne des fonds réservés pour les projets spéciaux en territoire non organisé.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2019-253**

Sujet : Fonds de développements des territoires – Adoption des projets

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles dans le Fonds de développement des territoires;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet, appuyé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds de développement des territoires :

**Programme de soutien au développement local**

1. Municipalité de Saint-Prime : Parc des générations (modules de jeux) :	18 967 \$
2. Municipalité de Saint-André : Corridor scolaire – Aménagement d'un abri :	4 900 \$
	<u><u>23 867 \$</u></u>

**Programme de soutien au développement territorial**

3. Ville de Saint-Félicien en partenariat avec la Ville de Roberval et Municipalité de La Doré : Biblioscope	8 166 \$
4. Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy (fiduciaire), Table des partenaires en santé et qualité de vie : Système alimentaire durable – Poursuite :	34 000 \$
	<u><u>42 166 \$</u></u>

Qu'une partie de l'aide financière, soit une somme de 4 000 \$, destinée au projet de poursuite du Système alimentaire durable provienne du budget MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2019-254**

Sujet : Politique de développement social

Attendu que la Table des partenaires en santé et qualité de vie Domaine-du-Roy souhaite doter le territoire d'une cohésion et d'une direction en matière de développement social et de qualité de vie des citoyens par la mise en place d'une politique de développement de la richesse sociale;

Attendu que la Table des partenaires en santé et qualité de vie a mandaté la Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy à titre de fiduciaire du projet;

Attendu que l'organisme aura à embaucher une ressource et à lui fournir les outils de travail nécessaires à la réalisation du mandat d'élaboration d'une politique de développement social;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy est sollicité financièrement pour soutenir le mandat d'élaboration d'une politique de développement social, et ce, pour une somme de 8 500 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Vincent Simard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- De confirmer l'engagement de la MRC du Domaine-du-Roy à titre de partenaire de la mise en place de la politique de développement social;
- D'autoriser le versement d'une aide financière de 8 500 \$ à la Corporation de développement communautaire Domaine-du-Roy pour soutenir le mandat d'élaboration d'une politique de développement social;
- De désigner M<sup>me</sup> Jacynthe Brassard, agente de développement du territoire, à agir comme représentante de la MRC du Domaine-du-Roy au comité de pilotage de la mise en place de la politique de développement social.

Que l'aide financière à verser par la MRC du Domaine-du-Roy, soit une somme de 8 500 \$, provienne du budget de la MRC.

Qu'éventuellement, les élus du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy participent à la démarche visant l'élaboration et l'adoption de la politique de développement social.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2019-255**

Sujet : Plan de communication 2019-2020

Attendu que les membres du conseil sont en accord avec la stratégie de communication proposée pour l'année 2019-2020;

Attendu que la stratégie de communication est une composante importante de la vision stratégique de développement de la MRC;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la mise en œuvre de la stratégie de communication de la MRC du Domaine-du-Roy pour l'année 2019-2020, et ce, pour une somme maximale de 85 000 \$, taxes incluses, répartie comme suit :

Activité	Échéancier	Budget
Publications récurrentes : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diffusion sur les médias sociaux</li> <li>▪ Publications récurrentes journal local</li> <li>▪ Publications dans les journaux municipaux</li> <li>▪ Diffusion radiophonique</li> </ul>	Octobre 2019 à juin 2020	10 000 \$
Refonte du site Internet : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification et appel d'offres;</li> <li>▪ Programmation;</li> <li>▪ Mise en ligne du nouveau site.</li> </ul>	Octobre à Printemps 2020	15 000 \$
Installation d'affiches identifiant la MRC : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démarches avec le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP);</li> <li>▪ Demandes au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et au ministère des Transports du Québec pour les sites</li> <li>▪ Réalisation et installation des affiches autorisées</li> </ul>	Octobre à juin 2020	60 000 \$
Total budget :		<b>85 000 \$</b>

Point n° 7.7 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-256**

Sujet : Ordres de changement – Travaux de construction/Poste de pompage avec conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert

Attendu certains imprévus survenus pendant les travaux de construction du projet du poste de pompage avec conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert réalisés par Les entreprises Rosario Martel inc.;

Attendu que ces travaux supplémentaires totalisent une somme de 34 565,25 \$ excluant les taxes, détaillée comme suit :

- ODT 2 – Bris d'aqueduc 2 234,64 \$;
- ODT 3 – Conflit avec la conduite d'aqueduc existante 29 296,10 \$;
- ODT 4 – Présence d'un drain du MTA dans l'excavation 943,86 \$;
- ODT 5 – Rehaussement du RD-1 vu la présence de roc 1 547,40 \$;
- ODT 6 – Réparation de vanne d'eau potable désuète 543,25 \$;

Attendu que le budget du projet autorisé par le règlement n° 259-2018 et la résolution n° 2019-168 est toujours respecté en incluant ces travaux supplémentaires;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les ordres de travaux supplémentaires numéros 2 à 6 au montant total de 34 565,25 \$, excluant les taxes;

D'autoriser le paiement de ces travaux supplémentaires à Les entreprises Rosario Martel inc. pour une somme de 35 767,26 \$, incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10 %.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-257**

Sujet : Décompte progressif n° 2 – Travaux de construction/Poste de pompage avec conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert

Attendu les travaux amorcés et octroyés par la résolution n° 2019-169 dans le cadre du projet des travaux de construction du poste de pompage avec conduite de refoulement du Village historique de Val-Jalbert;

Attendu qu'il y a lieu d'effectuer un versement à Les entreprises Rosario Martel inc. selon les modalités de paiement convenues dans l'entente intervenue entre les parties;

Attendu le décompte progressif n° 2 de 418 298,34 \$ correspondant aux travaux exécutés à ce jour;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une retenue de 10 % du montant avant taxes, selon les documents contractuels, et que par conséquent, le montant à payer totalise 432 844,66 \$, incluant la retenue et les taxes;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement à Les entreprises Rosario Martel inc. d'une somme de 432 844,66 \$, incluant les taxes et la retenue pour l'ensemble des travaux effectués.

Point n° 7.9 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-258**

Sujet : Mandat Attraction Lac-Saint-Jean – Programme Mobilisation-Diversité

Attendu la résolution n° 2019-211 concernant la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de main-d'œuvre;

Attendu qu'il y a lieu d'amender la résolution n° 2019-211 afin de remplacer le troisième alinéa qui se lisait comme suit : « De procéder à l'embauche de M<sup>me</sup> Magali Robert à titre de chargée de projet pour réaliser le mandat d'attraction internationale de travailleurs immigrants qualifiés en milieu rural, et ce, pour la période du 30 septembre 2109 au 30 juin 2020 »;

Attendu le nouveau libellé du troisième alinéa : « D'octroyer le mandat au CLD Domaine-du-Roy pour la réalisation du mandat d'attraction internationale de travailleurs immigrants qualifiés en milieu rural, et ce, pour une somme maximale de 65 575 \$ »;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet, appuyé par M. Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers d'amender la résolution n° 2019-211 :

1. En remplaçant le troisième alinéa par le libellé suivant :
  - D'octroyer le mandat au CLD Domaine-du-Roy pour la réalisation du mandat d'attraction internationale de travailleurs immigrants qualifiés en milieu rural, et ce, pour une somme maximale de 65 575 \$;
2. En ajoutant l'alinéa suivant :
  - D'autoriser une contribution de la MRC du Domaine-du-Roy d'une somme de 5 668 \$ provenant du budget de la MRC pour la mise en œuvre du volet guide d'accompagnement des municipalités attrayantes.

Point n° 8.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-259**

Sujet : Approbation – Budget 2020/Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean

Attendu qu'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, le budget annuel de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean doit être approuvé par chacune des municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy est satisfait du budget annuel 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean;

Par conséquent, il est proposé par M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Gérald Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le budget 2020 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean prévoyant des revenus ainsi que des charges et affectations de 29 229 861 \$.

Point n° 8.2 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-260**

Sujet : Desserte du secteur de la Branche-Ouest – Matières résiduelles

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a été interpellé par la Municipalité de La Doré, relativement à une problématique récurrente depuis plusieurs années, quant à l'utilisation des conteneurs de déchets municipaux par les nombreux villégiateurs du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan du secteur de la Branche-Ouest;

Attendu que cette utilisation amène un débordement régulier des conteneurs de la municipalité de La Doré avec les inconvénients inhérents (salubrité, pollution visuelle, temps des employés municipaux, etc.);

Attendu que le Service d'aménagement du territoire de la MRC a également constaté, au cours des dernières années, quelques sites de dépôt sauvage sur le territoire de la Branche-Ouest;

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy souhaite mettre en place un service de collecte et transport des matières résiduelles dans le secteur de la Branche-Ouest afin de résoudre les problématiques ci-dessus mentionnées;

Attendu que les coûts du service devront être entièrement assumés par les villégiateurs du secteur concerné;

Attendu que les trois municipalités régionales de comté du Lac-Saint-Jean ont confié l'organisation et l'administration de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire municipalisé respectif à la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR);

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy souhaite confier à la RMR l'organisation, l'opération et l'administration du service à être déployé dans le secteur de la Branche-Ouest;

Attendu que la RMR assure actuellement un service similaire pour la MRC de Maria-Chapdelaine dans le secteur de Girardville;

Par conséquent, il est proposé par M. Adrien Perron, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'interpeller la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean pour la conclusion d'une entente relativement à la mise en place d'un service de transport et de collecte des matières résiduelles sur le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan, dans le secteur de la Branche-Ouest.

Point n° 11.1 de l'ordre du jour

**RÉSOLUTION N° 2019-261**

Sujet : Programme de cadets policiers de la Sûreté du Québec

Attendu que les membres du comité de sécurité publique considèrent que le programme des cadets policiers de la Sûreté du Québec a été bénéfique pour le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy lors de la période estivale 2019;

Attendu la recommandation du comité de sécurité publique à la MRC du Domaine-du-Roy pour l'obtention de cadets policiers de la Sûreté du Québec lors de la saison estivale 2020;

Attendu que la MRC doit prévoir l'implication financière nécessaire de 10 000 \$ à son budget 2020;

Par conséquent, il est proposé par M. Yanick Baillargeon, appuyé par M<sup>me</sup> Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer une demande officielle à la Sûreté du Québec pour l'obtention de deux cadets policiers lors de la saison estivale 2020.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-262**

Sujet : Deuxième versement – Services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par M. Dany Bouchard, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une somme de 30 272 \$ au ministère de la Sécurité publique, à titre de deuxième versement pour les services de la Sûreté du Québec en 2019 du territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-263**

Sujet : Motion de félicitations – M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon/Prix Elsie-Gibbons

Attendu que M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, mairesse de Lac-Bouchette, est la récipiendaire du prix Elsie-Gibbons décerné lors du Gala Reconnaissance dans le cadre du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui a eu lieu en septembre dernier;

Attendu que M<sup>me</sup> M.-Hudon s'est vu décerner ce prix en raison de ses nombreux engagements municipaux qui lui permettent de faire avancer la place des femmes en politique municipale;

Par conséquent, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une motion de félicitations à M<sup>me</sup> Ghislaine M.-Hudon, récipiendaire du Prix Elsie-Gibbons 2019 décerné par la Fédération québécoise des municipalités.

Point n° 17 de l'ordre du jour  
Sujet : Période de questions

Aucune question n'est soulevée par l'assistance.

Point n° 18 de l'ordre du jour  
**RÉSOLUTION N° 2019-264**

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M. Adrien Perron, la séance est levée.

---

Lucien Boivin  
Préfet

---

Mario Gagnon  
Directeur général